

PROBLEME DE CIRCULATION : Rue Try Des Marais à Tarcienne

1. Problématique

Un courrier transmis au Collège communal mentionne la survenance d'accidents récurrents dans la rue Try Des Marais à Tarcienne.

2. Disposition prise

La vitesse constituant un facteur important d'accident, l'analyseur de vitesse a été installé afin de déterminer de manière objective l'existence d'une problématique de vitesse.

L'analyse a été réalisée du 23 mars 2011 au 30 mars 2011 inclus, soit durant 8 jours consécutifs.

3. Lieu d'analyse

L'analyseur de vitesse a été placé dans la rue Try Des Marais à Tarcienne, à hauteur de l'habitation n° 121. Les mesures ont été prises dans les 2 sens de circulation.

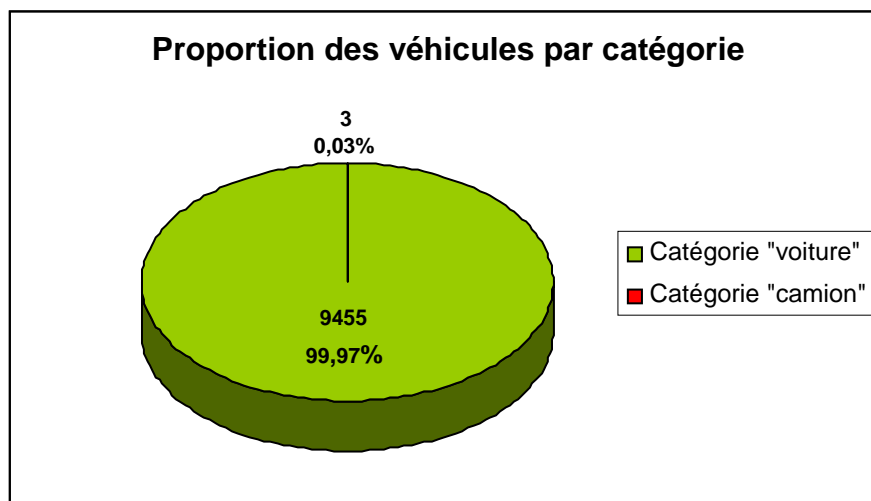
La partie de la voirie analysée se situe en agglomération et la vitesse y est limitée à 50 Km/h. Dans ce cadre et compte tenu de la marge de tolérance définie par le Parquet, les véhicules circulant à une vitesse (lue) ≥ 57 Km/h sont en infraction à la vitesse.

4. Analyse des données

4.1. Répartition du trafic par catégorie de véhicule

Sur les 8 jours d'analyse, l'instrument a comptabilisé le passage de **9458 véhicules**. Ces derniers se scindent en 2 catégories :

- La catégorie « voiture » : 9455 (99,97% du trafic global) ;
- La catégorie « camion »¹ : 3 (0,03% du trafic global).

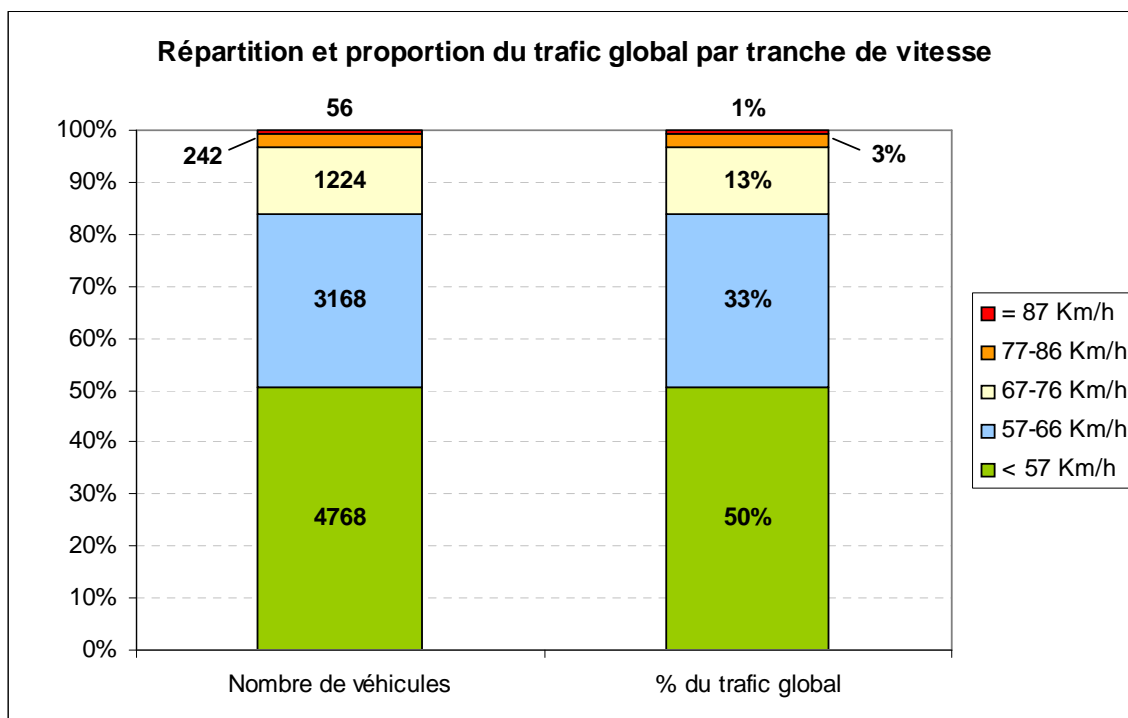


¹ La catégorie « camion » vise les véhicules dont la longueur est supérieure à 10 mètres.

4.2. Répartition du trafic par tranche de vitesse

L'instrument de mesure a permis de relever les données « vitesse » des véhicules. Ils se répartissent de la manière suivante :

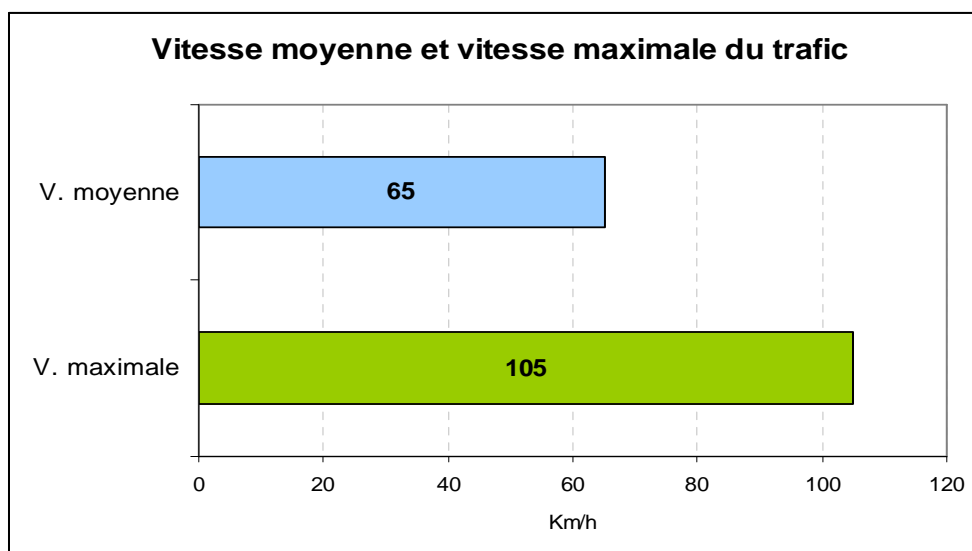
- **4768** véhicules circulaient à une vitesse inférieure à 57 Km/h (**50%**);
- **3168** véhicules circulaient à une vitesse comprise entre 57 et 66 Km/h (**33%**);
- **1224** véhicules circulaient à une vitesse comprise entre 67 et 76 Km/h (**13%**);
- **242** véhicules circulaient à une vitesse comprise entre 77 et 86 Km/h (**3%**) ;
- **56** véhicules circulaient à une vitesse supérieure à 87 Km/h (**1%**).



Sur les 9458 véhicules qui ont traversé la rue Try Des Marais durant la période d'analyse, 4768 d'entre eux (soit 50%) ont respecté la limitation de vitesse (vitesse lue < 57 Km/h).

4.3. Vitesse moyenne et vitesse maximale des véhicules

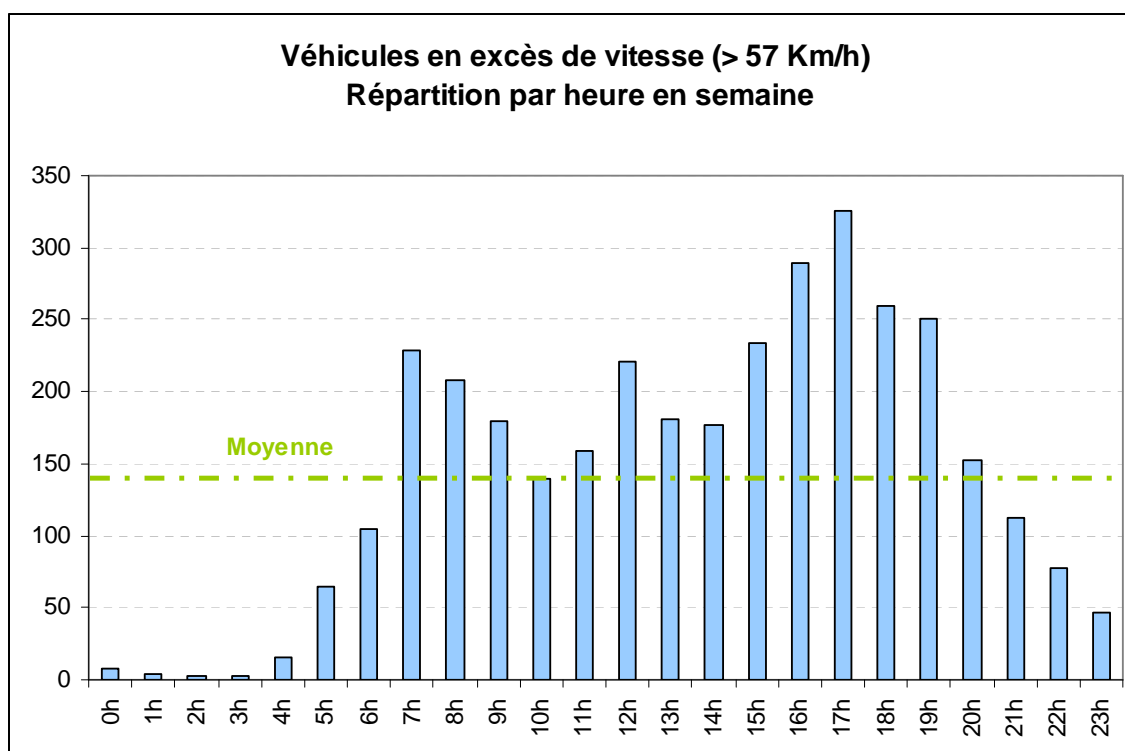
Globalement, il appert que la vitesse moyenne des véhicules s'élève à **65 Km/h**. En ce qui concerne la vitesse maximale, elle est de **105 Km/h**.



4.4. Répartition horaire des véhicules en excès de vitesse (vitesse [lue] ≥ 57 km/h)

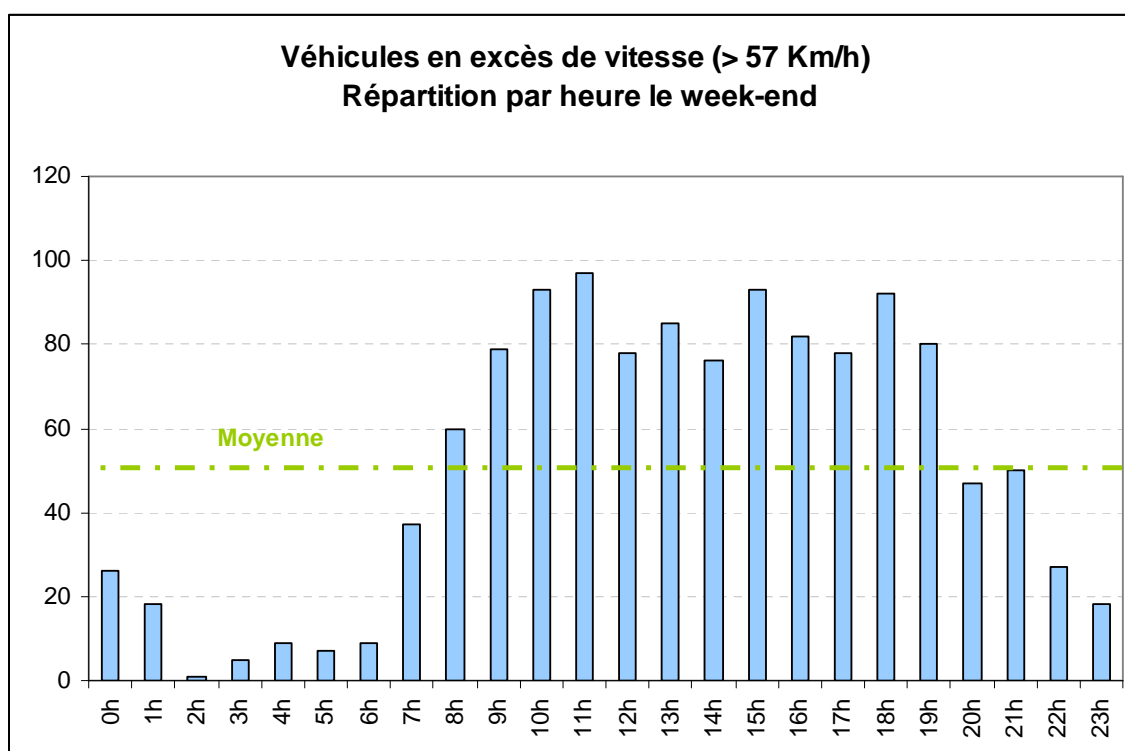
- En semaine

En semaine, les excès de vitesse se concentrent essentiellement en fin de journée et plus particulièrement, dans la tranche 16hrs-18hrs.



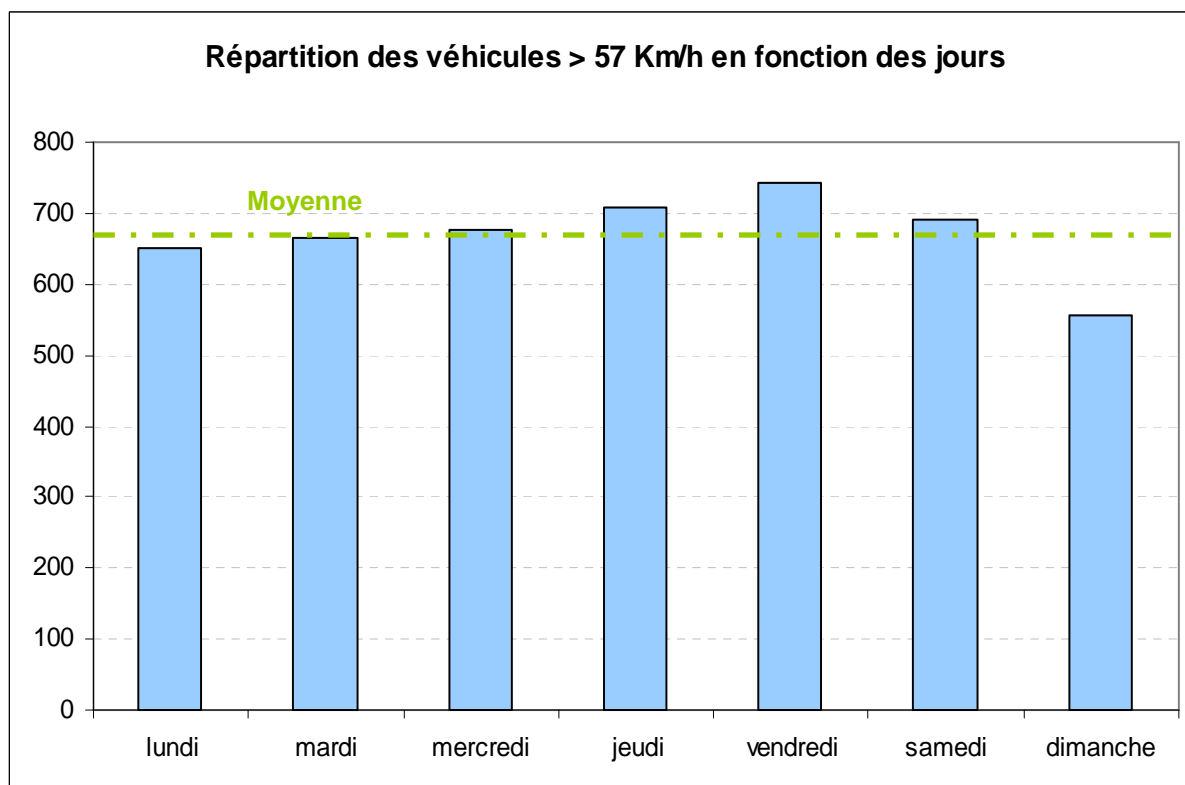
- Le week-end

Durant le week-end, les heures les plus propices aux excès de vitesse se répartissent tout au long de la journée.



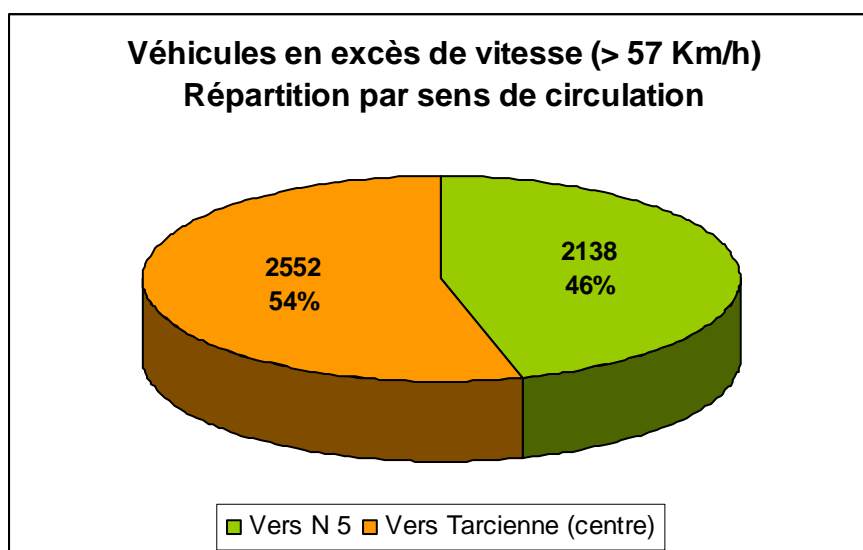
4.5. Répartition par jour des véhicules en excès de vitesse (vitesse [lue] ≥ 57 km/h)

Les jours de la semaine qui enregistrent le plus grand nombre d'excès de vitesse sont le jeudi, le vendredi et le samedi.



4.6. Répartition des véhicules en excès de vitesse (vitesse [lue] ≥ 57 km/h) selon le sens de circulation

Des données recueillies, il ressort que le pourcentage des véhicules en excès de vitesse est plus important chez ceux qui viennent de la N5 en vue de se diriger vers le centre de Tarcienne.



5. Conclusion

L'analyse des données confirme l'existence d'une problématique de vitesse excessive dans la rue Try Des Marais.

Des 8 jours de mesure, il ressort que la moitié des véhicules ont traversé la rue en dépassant la limitation de vitesse imposée. Quant à la vitesse moyenne, elle est au-delà de la vitesse autorisée puisqu'elle s'élève à 65 Km/h.

En outre, il appert qu'en semaine, les moments de la journée durant lesquels le plus grand nombre d'excès de vitesse a été enregistré se situent entre 16 et 18 hrs. Le jeudi, le vendredi et le samedi constituent, quant à eux, les jours de la semaine les plus critiques.

De manière à lutter contre cette vitesse excessive et à améliorer le sentiment de sécurité des riverains, il serait opportun de poursuivre des contrôles tant préventifs que répressifs.

----->>><<<-----